

Demande de prise en charge CCN des Distributeurs conseils hors domicile [n° 3121]

Inaptitude à la conduite ou au portage

Retour du document : AG2R LA MONDIALE - TSA 37001 - 59071 ROUBAIX CEDEX 1

Pour toute question concernant la constitution de ce dossier, appelez-nous au

0 972 672 222 (appel non surtaxé)

Entreprise

Nom de l'employeur : _____
Adresse de l'employeur : _____
N° de SIRET : _____
N° de contrat Prévoyance : _____ P
Personne à contacter : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

Adresse de correspondance (si différente de l'adresse de
l'employeur) : _____

Téléphone : _____

Salarié concerné par la déclaration

Nom d'usage : _____
Nom de famille : _____
Prénoms : _____
Date de naissance : _____
Commune de naissance : _____
Département de naissance : _____
Pays de naissance : _____
Adresse : _____
Code postal : _____
Ville : _____
Emploi : _____
Depuis le⁽¹⁾ : _____
N° de Sécurité sociale : _____
Date de la perte d'emploi : _____
☐ de conduite : _____
☐ de portage : _____

(1) Si l'ancienneté dans l'entreprise est inférieure à 15 ans, veuillez joindre le ou
les certificats précédents justifiant de l'emploi à la conduite.

pour la cause suivante :

- ☐ Non renouvellement du permis de conduire pour une durée
indéterminée
- ☐ Retrait du permis de conduire
- ☐ Retrait du certificat spécial de capacité prononcé par
le service de la médecine du travail dûment habilité
- ☐ Déclaration d'inaptitude à la conduite pour une durée
indéterminée par la médecine du travail
- ☐ Déclaration d'inaptitude au portage pour une durée
indéterminée par la médecine du travail

et déclare percevoir :

- ☐ des indemnités de France Travail
- ☐ des indemnités journalières servies par la Sécurité sociale
- ☐ une rente servie par la Sécurité sociale
- ☐ un salaire de _____ % de l'ancien salaire lié à l'emploi de
conduite

Cette perte d'emploi fait-elle suite à un accident ?

- ☐ Oui. Indiquer le nombre de salariés de votre entreprise,
victimes de cet accident _____
- ☐ Non

Je demande l'examen de ce dossier, en vue de l'attribution
éventuelle des prestations dans le cadre de l'inaptitude au
portage ou à la conduite pour raisons médicales, sachant
que conformément au contrat le médecin expert choisi par
AG2R Prévoyance est seul habilité à statuer sur l'inaptitude
définitive à la conduite ou au portage.

Signatures

Fait à : <u>s q d g f n g h j h k j</u> Date : <u>1 6 1 0 2 0 2 5</u> Certifié sincère et véritable. Signature de l'assuré	Fait à : _____ Date : _____ Cachet de l'entreprise Signature du responsable
---	--

Justificatifs à produire

- Une fiche individuelle d'état civil au nom du salarié, datée et signée.
- Le ou les certificats de travail permettant de justifier d'une ancienneté au moins égale à 15 ans dans l'un des emplois suivants :
 - chauffeur livreur,
 - ouvrier coefficient en dessous de 200, des filières entrepôt, livraison, tirages-pression et enseigne, production,
 - et exclusivement le poste vendeur-livreur 3,5 T, coefficient 170, dans la filière « commercial ».
- La fiche médicale d'inaptitude à la conduite et au portage établie par la médecine du travail.
- Une attestation des salaires bruts, hors frais professionnels qu'il a ou aurait perçus au cours des 12 mois précédant la date de reconnaissance de l'inaptitude à la conduite ou au portage.
- Les photocopies des bulletins de salaire des 12 mois précédant la date de reconnaissance de l'inaptitude à la conduite ou au portage.
- La dernière feuille d'imposition sur les revenus.

Selon le cas :

- Une attestation de salaires dans le cas de reclassement dans un autre emploi.
- La photocopie du permis de conduire C, C1 ou D en cours de validité.
- Un relevé des indemnités journalières complémentaires versées par tout organisme ou par l'employeur au titre de l'incapacité de travail.
- Une attestation récapitulative de versement d'indemnités journalières de la Sécurité sociale.
- Les décomptes de versement de pension d'invalidité.
- Les décomptes de versement de rente accident du travail.
- La photocopie de la lettre de licenciement.
- La notification de décision d'attribution de l'allocation chômage délivrée par France Travail et les avis de paiement.

Important

Tout dossier incomplet sera retourné pour complément de pièces ou de renseignements.